

Il est essentiel de s'attaquer à la dette pour enrayer la perte de biodiversité

Jessica Dempsey et Audrey Irvine-Broque

Introduction

La Convention sur la diversité biologique (CDB) est le principal traité international qui vise à assurer la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Les parties à la CDB négocient actuellement un Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) pour l'après-2020, destiné à guider la mise en œuvre des obligations des parties pour la décennie post-2020 par le biais d'objectifs et de cibles spécifiques. La dette ne figurait auparavant pas à l'ordre du jour de la CDB, mais il est de plus en plus urgent de s'attaquer aux causes structurelles de la perte de biodiversité, notamment les modèles de commerce, d'investissement et de financement, ainsi qu'à d'autres pressions économiques de longue date qui poussent les pays à s'endetter et génèrent des inégalités entre les races, les sexes, les classes et les héritages coloniaux.¹

Des propositions ont été mises sur table pour s'attaquer à l'un de ces défis structurels : l'endettement généralisé des pays en développement. Il y est fait référence dans la discussion sur la mobilisation des ressources au sein de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) de la CDB, ainsi que dans la cible 19 de la première version du CMB, qui décrit les ressources financières requises, d'ici 2030, pour mettre en œuvre le CMB. Ces efforts pour examiner et traiter l'impact de la dette sur la biodiversité devraient être soutenus, ainsi que mis en œuvre tout au long de la décision adoptant le CMB qui s'y rapporterait.² En particulier, le paragraphe 8 de la décision, qui s'adresse aux parties des pays développés, aux autres gouvernements, aux institutions financières internationales, aux banques régionales de développement et aux autres institutions financières multilatérales, **devrait également appeler à traiter les questions de la dette afin de permettre la mise en œuvre pleine et entière du CMB.**³

¹ Dempsey et al 2021; McElwee et al 2020; Otero et al 2020

² Voir le projet d'éléments d'une éventuelle décision opérationnalisant le Cadre mondial pour la biodiversité post-2020, CBD/WG2020/3/3/Add.3 (Deuxième réédition, 13 décembre 2021).

³ « 8. Exhorte les Parties, en particulier les pays développés Parties, et invite les autres gouvernements et les institutions financières internationales, les banques régionales de développement et les autres institutions financières multilatérales à fournir un soutien financier adéquat, prévisible et opportun aux pays en développement Parties, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement, ainsi que les pays à économie en transition, pour permettre la mise en œuvre intégrale du cadre mondial pour la biodiversité après 2020, et réaffirme l'opinion selon laquelle la mesure dans laquelle les pays en développement parties s'acquittent effectivement de leurs engagements au titre de la présente convention dépendra de la mise en œuvre effective par les pays développés parties des engagements qu'ils ont pris au titre de la présente convention en ce qui concerne les ressources financières et le transfert de technologie ; »

Le Réseau Tiers-Monde (Third World Network, TWN) est une organisation internationale indépendante à but non lucratif de recherche et de défense des droits, qui s'emploie à mieux articuler les besoins, les aspirations et les droits des peuples du Sud et à promouvoir un développement juste, équitable et écologique.

Publié par Third World Network Berhad (198701004592 (163262-P))

Adresse : 131 Jalan Macalister, 10400 Penang, MALAISIE **Tél :** 60-4-2266728/2266159 **Fax :** 60-4-2264505

Courriel : twn@twnnetwork.org **Site web :** www.twn.my

Le contenu de cette publication peut être reproduit ou réutilisé gratuitement à des fins non commerciales, sauf indication contraire. Cette publication est sous licence Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International.

Dans cette note de synthèse, nous exposons les principales raisons pour lesquelles la dette est pertinente pour la CDB et devrait rester à l'ordre du jour du SBI et de la cible 19, et nous fournissons des orientations pour les cibles 15 et 16 (voir l'encadré pour le texte actuel de ces cibles). Les **négoiations à venir devraient intégrer la question de la dette pour trois raisons principales.**

Premièrement, les conditions se rapportant à la dette souveraine des pays en développement encouragent ou exigent souvent les exportations et l'extractivisme afin de gagner des devises étrangères, ce qui entraîne une perte de biodiversité. La secrétaire exécutive de la CDB, Elizabeth Maruma Mrema, a affirmé qu'il sera difficile d'atteindre les objectifs de la CDB sans s'attaquer à l'expansion agricole dans le Sud, motivée par le besoin de « gagner des devises fortes pour payer les dettes dues aux bailleurs internationaux ». ⁴ **Deuxièmement**, en raison des conditions et des modalités de remboursement, ces mêmes dettes constituent un obstacle aux dépenses publiques en faveur des biens publics, notamment la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Cette dynamique sape le financement public national des objectifs de biodiversité et doit être prise en compte dans le contexte des efforts de mobilisation des ressources, notamment à la lumière de la conclusion du groupe d'experts sur la mobilisation des ressources selon laquelle les fonds publics joueront un rôle clé dans la réalisation des objectifs de biodiversité. ⁵ **Pour finir**, les dettes écologiques actuelles des pays en développement, y compris les pertes importantes de biodiversité, n'ont pas été compensées par les nations développées. Ces dettes doivent être reconnues dans la manière dont les fonds destinés aux objectifs de la CDB sont collectés et distribués, notamment par le biais du principe de responsabilités communes mais différenciées (RCMD). Actuellement, la cible 19 appelle à une augmentation des ressources financières pour atteindre au moins 200 milliards de dollars par an, dont seulement 10 milliards de dollars par an doivent être alloués aux pays en développement, ce qui est très loin de ce qui leur est dû. La CDB doit s'attaquer à toutes ces dettes, qui constituent des obstacles importants à la réalisation des objectifs en matière de biodiversité.

ENCADRÉ : Cibles 15, 16 et 19 telles que prévues dans la première ébauche du CMB

Cible 15. Toutes les entreprises (publiques et privées, grandes, moyennes et petites) évaluent et rendent compte de leurs dépendances et de leurs impacts sur la biodiversité, du niveau local au niveau mondial, et réduisent progressivement les impacts négatifs de moitié au moins et augmentent les impacts positifs, en réduisant les risques liés à la biodiversité pour les entreprises et en s'orientant vers des méthodes d'extraction et de production, des chaînes d'approvisionnement et de fourniture, ainsi que des pratiques d'utilisation et d'élimination parfaitement durables.

Cible 16. Veiller à ce que les populations soient encouragées à faire des choix responsables et aient les moyens de le faire, et à ce qu'elles aient accès aux informations et à des alternatives pertinentes, en tenant compte des préférences culturelles, afin de réduire de moitié au moins le gaspillage et, le cas échéant, la surconsommation de denrées alimentaires et d'autres matériaux.

Cible 19. Accroître les ressources financières, toutes sources confondues, pour les porter à au moins 200 milliards de dollars US par an, y compris des ressources financières nouvelles, additionnelles et efficaces, en augmentant d'au moins 10 milliards de dollars US par an les flux financiers internationaux vers les pays en développement, en tirant parti des financements privés et en intensifiant la mobilisation des ressources nationales, en tenant compte de la planification du financement de la biodiversité au niveau national, et intensifier le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la coopération scientifique, afin de répondre aux besoins de mise en œuvre, à la mesure de l'ambition des objectifs du cadre.

Point 1. La dette est un moteur de la perte de biodiversité. Les conditions de la dette souveraine des pays en développement encouragent ou exigent souvent les exportations et l'extractivisme afin de gagner des devises étrangères, ce qui aggrave la perte de biodiversité. La faible base de bailleurs nationaux dans les pays en développement conduit à une dépendance à l'égard des dettes libellées en devises étrangères, ce qui entraîne une dépendance à l'égard des devises étrangères pour effectuer les paiements. La combinaison de cette réalité

⁴ Contestabile 2021

⁵ Convention sur la diversité biologique 2020

et des conditions défavorables de cette dette (par exemple, des échéances à court terme qui empêchent l'investissement dans des projets de développement durable à long terme) oblige souvent à investir dans les exportations de produits de base qui permettent un remboursement plus rapide de la dette en devises étrangères. Ces schémas constituent d'importants moteurs indirects et sous-jacents de la perte de biodiversité qui commencent seulement à être pleinement compris et quantifiés. Par exemple, une étude portant sur 65 pays a révélé que « des niveaux plus élevés de service de la dette, d'ajustement structurel et d'exportations du secteur primaire sont associés à un nombre plus élevé de mammifères et d'oiseaux menacés ». ⁶ Mais si ces conditions ont été liées au déclin de la biodiversité en termes généraux ou dans des études de cas spécifiques, ⁷ des recherches supplémentaires sont nécessaires pour comprendre comment ces conditions compromettent les objectifs de la CDB et comment il est possible d'y remédier.

Des idées clés pour les négociations :

En tant que telle, la proposition d'élaboration d'un rapport portant sur les relations entre la dette publique, les mesures d'austérité et la mise en œuvre de la Convention, devrait rester dans le document sur la mobilisation des ressources en cours d'examen par le SBI. La proposition, contenue au paragraphe 26(e) bis⁸ du document CBD/SBI/3/CRP.15, est actuellement entre crochets, ce qui indique qu'aucun accord n'a été trouvé sur le texte. Cette proposition devrait être soutenue, et les crochets supprimés, afin que les obstacles que l'endettement pose à la réalisation des objectifs de biodiversité puissent être compris et ensuite supprimés. Par souci de cohérence, cette même proposition pourrait également être incluse en tant que nouveau paragraphe 18(b) bis dans la décision pertinente adoptant le CMB (CBD/WG2020/3/3/Add.3).

La reconnaissance de ce problème est également pertinente pour le CMB. Actuellement, l'objectif 15 du projet de CMB reconnaît que certains secteurs, dont la finance, ont un impact important sur la biodiversité, et cherche à aborder cette question par le biais de la divulgation et de cadres basés sur les risques pour les entreprises et les investisseurs. De même, l'objectif 16 met l'accent sur une consommation personnelle responsable en accord avec les objectifs de biodiversité. Toutefois, certains aspects de l'équité ne sont pas abordés, à savoir la façon dont les pays en développement dépendent souvent des exportations extractives vers les pays développés pour assurer le service de la dette extérieure. Les négociateurs de la CDB doivent faire preuve de beaucoup plus d'efforts et de créativité pour aborder ces facteurs sous-jacents, y compris l'endettement, dans le texte du CMB.

Point 2. Les conditions d'endettement défavorables engendrent l'austérité. La nécessité d'un financement public accru pour les objectifs de biodiversité est bien établie. Le troisième rapport du groupe d'experts sur la mobilisation des ressources affirme que « de nombreux projets favorables à la biodiversité devront être financés par des fonds publics, compte tenu de la nature fondamentale des biens publics, et de la compréhension du fait que, même s'il sera important d'augmenter le financement du secteur privé, cela ne suffira jamais à relever tous les défis de la réalisation du cadre mondial pour la biodiversité pour l'après-2020. » ⁹ Nous devons donc nous efforcer de comprendre ce qui empêche actuellement les gouvernements de dépenser davantage pour l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité. Une limitation majeure des dépenses publiques est l'austérité résultant des cadres d'assainissement budgétaire dont dépend souvent l'accès aux prêts et au crédit. Deux autres limitations critiques sont la canalisation des fonds publics vers le remboursement de la dette extérieure (dette assortie de conditions souvent défavorables) et la fraude et l'évasion fiscales des entreprises privées, qui privent les pays et les sites à partir desquels la production et les bénéfices sont accumulés de ressources financières publiques. ¹⁰ Voici de quoi illustrer l'ampleur de ce problème : la dette des pays en

⁶ Shandra et al 2010

⁷ Kaimowitz et al 1998; Austin et al 2017

⁸ Le texte proposé demande au Secrétaire exécutif « D'établir un rapport sur la relation entre la dette publique, les mesures d'austérité et la mise en œuvre de la Convention, en vue de lever les obstacles spécifiques à la mise en œuvre de la Convention ».

⁹ Convention sur la diversité biologique 2020

¹⁰ Ghosh & Kvanraven 2021; Dempsey et al 2021

développement est estimée à 11 000 milliards de dollars, et le service de cette dette à 3 400 milliards de dollars par an;¹¹ une étude conclut que les ressources des pays en développement affectées au remboursement de la dette extérieure ont triplé entre 2011 et 2020.¹² Ces tendances sont en corrélation avec la baisse des dépenses intérieures.¹³

Ces conditions d'endettement défavorables s'aggravent également face aux réponses du secteur financier aux risques environnementaux prévus. Dans le cadre du risque climatique, les vulnérabilités climatiques des pays sont désormais évaluées par les agences de notation du crédit, ce qui entraîne une augmentation des taux d'intérêt de la dette souveraine pour les plus vulnérables.¹⁴ Cela conduit à une augmentation des coûts d'emprunt pour les plus vulnérables aux impacts climatiques et donc à une augmentation du fardeau de la dette pour les pays en développement.¹⁵ Un rapport de 2018 de l'Imperial College Business School et de l'Université SOAS de Londres a conclu que : « la vulnérabilité climatique a déjà augmenté de 117 points de base le coût moyen de la dette dans un échantillon de pays en développement. En termes absolus, cela se traduit par 40 milliards de dollars US d'intérêts supplémentaires au cours des dix dernières années pour la seule dette publique. » Le résultat pervers de ces notations de crédit fondées sur le risque climatique est qu'elles entravent simultanément la capacité de ces pays à payer pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, ce qui est particulièrement significatif étant donné que « l'impact du changement climatique est disproportionnellement plus important dans les pays en développement, en grande partie en raison d'une plus faible capacité d'adaptation et d'atténuation des conséquences du changement climatique ».¹⁶ Ce piège de la dette oblige les pays en développement à donner la priorité au paiement de la dette plutôt qu'à la protection de leurs citoyens ; un groupe de recherche a constaté que les paiements de la dette extérieure des pays à faible revenu représentent cinq fois leur budget d'adaptation au climat.¹⁷ Si les efforts visant à limiter l'impact du secteur financier sur la biodiversité sont les bienvenus, l'utilisation d'approches d'évaluation des risques financiers comme celles du Groupe de travail sur les informations financières relatives à la nature (TNFD de son acronyme anglais) pourrait également déclencher des ajustements dans les notations de crédit et donc augmenter les taux d'intérêt des pays qui ont le plus besoin de ces fonds pour répondre à leurs besoins en matière de climat, de biodiversité et de santé.

Perspectives clés pour les négociations :

À ce titre, la proposition faite par une Partie pour la cible 19 du CMB, visant à accroître la mobilisation des ressources nationales en traitant la dette souveraine de manière juste et équitable, devrait être soutenue. La cible 19 pourrait également appeler à la poursuite et à l'intensification des efforts existants pour assurer l'annulation de la dette et mettre en place un mécanisme multilatéral de restructuration de la dette.

La cible 15 devrait mettre l'accent sur la réglementation gouvernementale des affaires et de la finance. En ce qui concerne les risques liés à la biodiversité, l'objectif 15 pourrait ajouter une clause de sauvegarde contre les approches d'évaluation des risques liés à la biodiversité qui réduisent l'accès au financement et augmentent le coût de ce financement et donc l'endettement des pays.

¹¹ Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement 2020

¹² Munevar 2020

¹³ Jubilee Debt Campaign 2020

¹⁴ Dibley et al 2021

¹⁵ Buhr & Volz 2018; Cevik & Jalles 2020

¹⁶ Cevik & Jalles 2020

¹⁷ Jubilee Debt Campaign 2020

Point 3. Alors que les pays en développement se noient dans une dette insoutenable, les dettes écologiques des pays développés augmentent d'année en année, dépassant de loin les montants prévus par la cible 19.

Les États riches n'ont pas respecté les obligations qui leur incombent en vertu de l'article 20 de la CDB, qui concrétise le principe de la CDBR, ni les montants convenus promis à Rio lors de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement en 1992.¹⁸ Depuis Rio, les chercheurs ont cherché à comprendre non seulement les coûts supplémentaires qui seraient induits par la mise en œuvre de la CDB, mais aussi à développer une comptabilité plus complète de la *responsabilité* du changement écologique entre et au sein des nations. En d'autres termes, certains sont plus responsables que d'autres de la dégradation de l'environnement ou, pour le dire autrement, certains sont plus endettés pour leur (sur)utilisation des ressources extraites au détriment des écosystèmes et de la biodiversité.

Un nombre croissant de travaux caractérisent ces « dettes écologiques », qui visent à mieux comprendre et parfois à quantifier qui est le plus responsable (c'est-à-dire endetté) de l'utilisation des biens communs mondiaux, y compris de la biodiversité. Le concept de dette écologique met en évidence la circulation de la valeur écologique des pays en développement vers les pays développés, en rappelant l'extraction systématique de produits de base tels que le coton, le sucre, le bois et les épices à des fins d'accumulation mercantile pendant les presque cinq siècles de colonisation. Les multiples méfaits de la pollution atmosphérique, de l'érosion des sols, de la désertification, de la déforestation et des monocultures remplaçant une diversité de productions locales, ne sont que quelques exemples de ses effets écologiques destructeurs. Si les impacts du commerce mondial sont multiples et différents selon les territoires et les échelles, les chercheurs ont identifié des modèles « d'échange écologiquement inégal » qui, en fait, « permettent aux pays à revenu élevé de s'approprier des ressources et de générer un excédent monétaire par le biais du commerce international ».¹⁹

En ce qui concerne l'impact sur la biodiversité, une étude récente a révélé que sur les 927 espèces qui devraient disparaître en raison du changement d'affectation des terres à l'échelle mondiale, 25 % de ces extinctions résultent directement de la production pour l'exportation.²⁰ Une étude récente parue dans *Nature* conclut que les pays développés sont « les principaux importateurs nets des produits concernés », les États-Unis, l'Union européenne et le Japon étant les principales destinations finales des produits concernés par la biodiversité.²¹ De même, une autre étude a révélé que l'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon importaient beaucoup plus de pertes de biodiversité qu'ils n'en exportaient ; et que la moitié des pertes exportées dues aux pressions environnementales en Afrique était le résultat de la consommation européenne.²² De manière similaire, d'autres recherches montrent comment la protection intérieure de certains pays ou l'augmentation de la couverture forestière sont liées à l'augmentation des importations de produits qui alimentent la déforestation dans d'autres parties du monde.²³ Certains des points chauds de la déforestation associés au commerce international sont également des points chauds de la biodiversité, comme en Asie du Sud-Est, à Madagascar, au Liberia, en Amérique centrale et dans la forêt amazonienne.

En somme, la biodiversité des pays en développement est davantage menacée d'exploitation par les exportations vers les pays développés, alors même que les pays en développement n'ont pas reçu historiquement, et ne reçoivent pas actuellement, les bénéfices de cette utilisation de la biodiversité de manière égale, et peuvent en fait subir une perte de biodiversité en conséquence. Cette situation est liée aux deux points précédents sur les conditions contemporaines de la dette dans les pays en développement ; ces relations d'échange inégal et la structure de production mondiale actuelle reproduisent des « relations historiques de dépendance », relations qui poussent « les pays en développement soumis à des contraintes fiscales à accumuler des dettes, contractées à des conditions qui sont généralement beaucoup plus coûteuses que pour les gouvernements des économies avancées ».²⁴ Et le cycle se répète, les pays poursuivant des stratégies économiques à court terme qui leur permettent de gagner des devises étrangères pour rembourser leurs dettes.

¹⁸ Miller et al 2013

¹⁹ Dorninger et al 2021

²⁰ Chaudhary & Brooks 2019

²¹ Lenzen et al 2012

²² Lenzen et al 2012

²⁴ Ghosh & Kvangraven 2021

Principaux enseignements pour les négociations :

Bien que cette recherche ne monétise pas les dettes écologiques, il ne fait aucun doute que les dettes dues aux pays en développement dépassent de loin les montants actuellement prévus par la cible 19. Cette recherche soutient la nécessité d'opérationnaliser de toute urgence la CDBR dans le cadre de la CDB, d'augmenter considérablement l'ambition et les aspects justiciers de la cible 19, et en particulier les montants versés aux pays en développement, aux peuples autochtones et aux communautés locales. La cible 16 offre également la possibilité de reconnaître ces modèles historiques et contemporains de production et de consommation inéquitables, et les propositions en ce sens doivent être soutenues.

L'annulation de la dette par les pays riches et les institutions financières multilatérales est une autre tactique pour traiter les dettes écologiques et pourrait être utilisée pour faire progresser la CDBR et l'article 20 de la CDB. Comme indiqué ci-dessus, la cible 19 pourrait également appeler à la poursuite et à l'intensification des efforts existants pour assurer l'annulation de la dette et mettre en place un mécanisme multilatéral de restructuration de la dette. Il est également possible d'étendre les Droits de tirage spéciaux (DTS) sur une base régulière (voire annuelle) dans le cadre du Fonds monétaire international (FMI), en mettant l'accent sur l'augmentation des allocations aux pays à revenu faible et intermédiaire, dont une partie pourrait être consacrée au financement de la biodiversité.²⁵

Jessica Dempsey est professeure associée au département de géographie de l'Université de la Colombie-Britannique. Elle étudie les facteurs sous-jacents de la perte de biodiversité et de l'extinction, et dirige actuellement le projet de recherche intitulé "Tracing Biodiversity Capital". **Audrey Irvine-Broque** est étudiante en maîtrise en géographie à l'Université de la Colombie-Britannique et étudie l'économie politique de la perte de biodiversité. Ses recherches portent sur la conservation de la biodiversité basée sur le marché dans les écosystèmes côtiers.

²⁵ Ghosh 2022 ; Dans l'émission de 650 milliards de dollars de droits de tirage spéciaux (DTS) de 2021, la majorité des fonds (soit 354 milliards de dollars) a été allouée aux pays développés. Environ 275 milliards de dollars ont été alloués aux pays émergents et en développement, dont les pays à faible revenu n'ont reçu que 21 milliards de dollars. Le G7 avait convenu, lors de son sommet de 2021, de réacheminer 100 milliards de dollars de ses fonds, mais cet objectif n'a pas été atteint à ce jour. De plus, le réacheminement des fonds se fait par le biais de prêts conditionnels et créateurs de dette du FMI. Les DTS devraient être réacheminés d'une manière qui ne crée pas de dette et qui ne soit pas assortie de conditions d'austérité.

Travaux cités :

- Austin, K. F., Noble, M. D., & McCarthy, K. (2017).** Conditionality Contaminates Conservation: Structural Adjustment and Land Protection in Less-Developed Nations. *International Journal of Social Science Studies*, 5(5), 46-58.
- Buhr, B. & Volz, U. (2018).** *Climate Change and the Cost of Capital in Developing Countries*. Imperial College Business School and SOAS University of London.
- Cevik, S. & Jalles, J. T. (2020).** *Feeling the Heat: Climate Shocks and Credit Ratings*. IMF Working Paper. International Monetary Fund, Western Hemisphere Department.
- Chaudhary, A. & Brooks, T. M. (2019).** National consumption and global trade impacts on biodiversity. *World Development*, 121, 178-187.
- Contestabile, M. (2021).** Joined-up action for biodiversity. *Nature Sustainability*, 4, 660-661.
- Convention on Biological Diversity. (2020).** *Contribution to a draft resource mobilization component of the post-2020 biodiversity framework as a follow-up to the current strategy for resource mobilization: Third report of the panel of experts on resource mobilization (CBD/SBI/3/5/ADD3)*.
- Dempsey, J., Irvine-Broque, A., Bigger, P., Christiansen, J., Muchhala, B., ... & DiSilvestro, A. (2021).** Biodiversity targets will not be met without debt and tax justice. *Nature Ecology Evolution*.
- Dibley, A., Wetzer, T., & Hepburn, C. (2021).** National COVID debts: climate change imperils countries' ability to repay. *Nature*, 592, 184-187.
- Dorninger, C., Hornborg, A., Abson, D. J., Von Wehrden, H., Schaffartzik, A., Giljum, S., ... & Wieland, H. (2021).** Global patterns of ecologically unequal exchange: Implications for sustainability in the 21st century. *Ecological Economics*, 179, 106824.
- Ghosh, J. (2022).** Free the money we need. *Project Syndicate*.
- Ghosh, J. & Kvangraven, H. (2021).** *No more Global Debt Inequalities*. Progressive International.
- Hoang, N.T. & Kanemoto, K. (2021).** Mapping the deforestation footprint of nations reveals growing threat to tropical forests. *Nature Ecology Evolution*, 1-9.
- Jubilee Debt Campaign. (2020).** *The growing global South debt crisis and cuts in public spending*. Jubilee Debt Campaign.
- Jubilee Debt Campaign. (2021).** *Lower income countries spend five times more on debt payments than dealing with climate change*. Jubilee Debt Campaign.
- Kaimowitz, D., Ndoye, O., Pacheco, P., & Sunderlin, W. (1998).** Considering the impact of structural adjustment policies on forests in Bolivia, Cameroon and Indonesia. *Unasylva*, 49(194), 57-64.
- Lenzen, M., Moran, D., Kanemoto, K., Foran, B., Lobefaro, L., & Geschke, A. (2012).** International trade drives biodiversity threats in developing nations. *Nature*, 486, 109-112.
- McElwee, P., Turnout, E., Chiroleu-Assouline, M., Clapp, J., Isenhour, C., Jackson, T., ... & Santos, R. (2020).** Ensuring a post-COVID economic agenda tackles global biodiversity loss. *ONE EARTH*, 3(4), 448-461.
- Miller, D. C., Agrawal, A., & Roberts, J. T. (2013).** Biodiversity, governance, and the allocation of international aid for conservation: Biodiversity aid allocation. *Conservation Letters*, 6(1), 12-20.
- Munevar, D. (2020).** *A Debt Pandemic: Dynamics and Implications of the Debt Crisis of 2020*. Eurodad.
- Otero, I., Farrell, K. N., Pueyo, S., Kallis, G., Kehoe, L., ... & Pe'er, G. (2020).** Biodiversity policy beyond economic growth. *Conservation Letters*, 13(4), e12713.
- Shandra, J. M., McKinney, L. A., Leckband, C., & London, B. (2010).** Debt, structural adjustment, and biodiversity loss: A cross-national analysis of threatened mammals and birds. *Human Ecology Review*, 17(1), 18-33.
- United Nations Conference on Trade and Development. (2020).** *COVID-19 is a matter of life and debt, global deal needed*. United Nations Conference on Trade and Development.
- Wiedmann, T. O., Schandl, H., Lenzen, M., Moran, D., Suh, S., West, J., & Kanemoto, K. (2015).** The material footprint of nations. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 112(20), 6271-6276.
- Wilting, H. C., Schipper, A. M., Bakkenes, M., Meijer, J. R., & Huijbregts, M. A. J. (2017).** Quantifying Biodiversity Losses Due to Human Consumption: A Global-Scale Footprint Analysis. *Environmental Science & Technology*, 51, 3298-3306.